territoire d'énergie
PUY-DE-DÔME

RETOUR SUR L'ANNÉE 2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Octobre 2026

Directeur de la publication :
Laurent COUDUN

Rédaction et conception :
Lucie AUCOUTURIER et Coralie MILLET

Crédits photos :
SEMELEC 63 - TE63 - FNCCR - Florian Bompan

Dépôt légal :
3ème trimestre 2026

N° ISSN :
2967-5693

Impression :
Groupe CHAUMEIL
100 exemplaires

ÉDITO



Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

En 2025, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme a poursuivi son action aux côtés des communes et des collectivités du département, avec une même ambition : les accompagner dans leurs projets et répondre aux enjeux énergétiques de leur territoire.

Cette année a été marquée par la poursuite de nombreux projets dans les domaines des réseaux, de l'éclairage public, de la mobilité électrique et de la transition énergétique. Le développement des réseaux de chaleur, l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables ou encore la modernisation des équipements témoignent de la diversité des actions menées par TE63 au quotidien.

Ce rapport d'activité permet de revenir sur ces réalisations et de mettre en lumière le travail engagé avec les communes et intercommunalités, leurs élus et les équipes du syndicat.

Élu à la présidence de TE63 en juin 2026, j'aurai à cœur avec l'ensemble de mon exécutif d'être à votre écoute pour apporter un service de proximité toujours plus performant. Je souhaite remercier l'ensemble des élus et des équipes pour leur engagement au service des collectivités du Puy-de-Dôme.

C'est ensemble, aux côtés des collectivités adhérentes, que nous continuerons à faire vivre et évoluer le syndicat pour répondre aux besoins du territoire.

Laurent COUDUN
Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS ..... PAGE 2

LE SYNDICAT ..... PAGE 5

LA CONCESSION ..... PAGE 15

LES TRAVAUX ..... PAGE 21

FAITS MARQUANTS

21 JANVIER 2025

Journée régionale chaleur renouvelable

Partenaire de l'événement proposé par AURA-EE, TE63 est intervenu lors d'une table ronde et d'un atelier pour partager son retour d'expérience et promouvoir les solutions de chaleur renouvelable auprès des collectivités.



7 FÉVRIER 2025

Réunion des présidents TEARA

Les présidents et DGS des syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA) se réunissent régulièrement dans les différents départements de la région. TE63 a accueilli l'une de ces rencontres à Saint-Nectaire, offrant un temps d'échange et de partage d'expériences entre les territoires.



MAI/JUIN 2025

Réunions de secteurs

Un nouveau format baptisé « Apéros techniques » a été proposé aux délégués des communes dans chaque secteur intercommunal d'énergie. Ces rencontres ont permis de présenter les actualités du syndicat et d'échanger avec les élus du territoire.



13 JUIN 2025

Visite du poste source de Saint-Pierre-Roche

TE63 a organisé une visite du poste source de Saint-Pierre-Roche à destination des élus du bureau. Animée par Enedis, cette rencontre a permis de découvrir cet ouvrage stratégique et d'échanger autour de ses enjeux techniques et territoriaux.



21 JUILLET 2025

Inauguration Chargezy

TE63 a inauguré la nouvelle identité graphique de son réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, désormais baptisé Chargezy, avec la borne de Murol. Le réseau compte aujourd'hui plus d'une centaine de bornes sur le territoire.



25 SEPTEMBRE 2025

Journée technique bois-énergie

En partenariat avec le CIBE et l'Aduhme, TE63 a proposé une journée technique dédiée au bois-énergie. Cette rencontre a permis aux élus et acteurs locaux d'échanger autour de la filière et de découvrir les réseaux de chaleur de Rochefort-Montagne et de La Bourboule.



1er OCTOBRE 2025

Sommet des mobilités durables

TE63 a participé à une plénière du Sommet des mobilités durables proposé par OrbiMob'. Cette rencontre a permis de présenter le réseau de bornes de recharge Chargezy et son déploiement sur l'ensemble du département, notamment en zones rurales.



DE L'ANNÉE 2025

14 MARS 2025

Inauguration SAS Horizon 1465

Le Département du Puy-de-Dôme, TE63 et leurs partenaires ont inauguré la SAS Horizon 1465, dédiée au développement du photovoltaïque sur les toitures des collèges publics. Ce projet permettra de valoriser le potentiel solaire de ces bâtiments.



25 MARS 2025

Semaine des transitions UCA

Dans le cadre de la Semaine des transitions de l'Université Clermont Auvergne, TE63 est intervenu lors d'une conférence consacrée aux réseaux de chaleur en milieu rural, en s'appuyant sur l'exemple de La Tour-d'Auvergne.



13 AOÛT 2025

Première pierre réseau de chaleur la Tour-d'Auvergne

TE63 et la commune de La Tour-d'Auvergne ont posé la première pierre du futur réseau de chaleur et de sa chaufferie bois. Premier projet porté par la régie chaleur de TE63, ce réseau alimentera 7 bâtiments publics avec une énergie issue à plus de 90 % du bois énergie.



11 SEPTEMBRE 2025

Inauguration groupe scolaire Bizaleix

TE63 était présent à l'inauguration du groupe scolaire Bizaleix à Issoire. Le bâtiment est équipé d'un système de chauffage par géothermie sur sondes, financé à hauteur de 70 000 € via le Contrat Chaleur Renouvelable porté par TE63.



23 SEPTEMBRE 2025

Visite solaire thermique Camping les Volcans

TE63 et l'Aduhme ont organisé une visite des installations solaires thermiques du camping Les Volcans à Aydat à destination des acteurs locaux éligibles. Soutenu par le Contrat Chaleur Renouvelable porté par TE63, ce projet couvre une partie des besoins en eau chaude sanitaire du site.



NOVEMBRE 2025

Signature du PPI

TE63 et Enedis ont signé le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2030 ainsi qu'une charte de communication, à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales. Ce programme prévoit 45 M€ d'investissements pour renforcer, sécuriser et moderniser le réseau électrique du Puy-de-Dôme.



10 DÉCEMBRE 2025

Journée technique géothermie

TE63 et l'Aduhme ont proposé une matinée technique dédiée à la géothermie à Lezoux, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable. Les participants ont pu découvrir le retour d'expérience de la Médiathèque de Lezoux et visiter le site d'Auvergne Forage.







LE SYNDICAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, **TE63** représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité et de la fourniture, concédées à ENEDIS et EDF.

Le syndicat intervient en **électrification sur les communes rurales** et réalise les **aménagements esthétiques sur les communes urbaines**. Chaque année, de nombreux chantiers sont réalisés tels que : extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations, etc. Sur le territoire des communes lui ayant transféré la compétence, le syndicat effectue également des **travaux neufs** et d'**entretien** sur les réseaux d'**éclairage public** et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. Il intervient également dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Pour cela, TE63 confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'Économie Mixte pour l'Électrification, SEMELEC63 dont il est actionnaire majoritaire. Le rôle de cette société est d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du syndicat, maître d'ouvrage.

Ainsi, SEMELEC63 contribue à la préparation des dossiers de consultation des entreprises chargées des travaux. La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. SEMELEC63 organise les travaux en lien avec les élus et le concessionnaire, puis en assure le suivi jusqu'à leur réception.

TERRITOIRE

14 SECTEURS INTERCOMMUNAUX D'ÉNERGIE

17 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

1 MÉTROPOLE





INSTANCES

TE63 s'appuie sur plusieurs instances qui assurent sa gouvernance et le suivi de ses missions, chacune intervenant selon ses compétences et ses responsabilités.

Fonctionnement Institutionnel

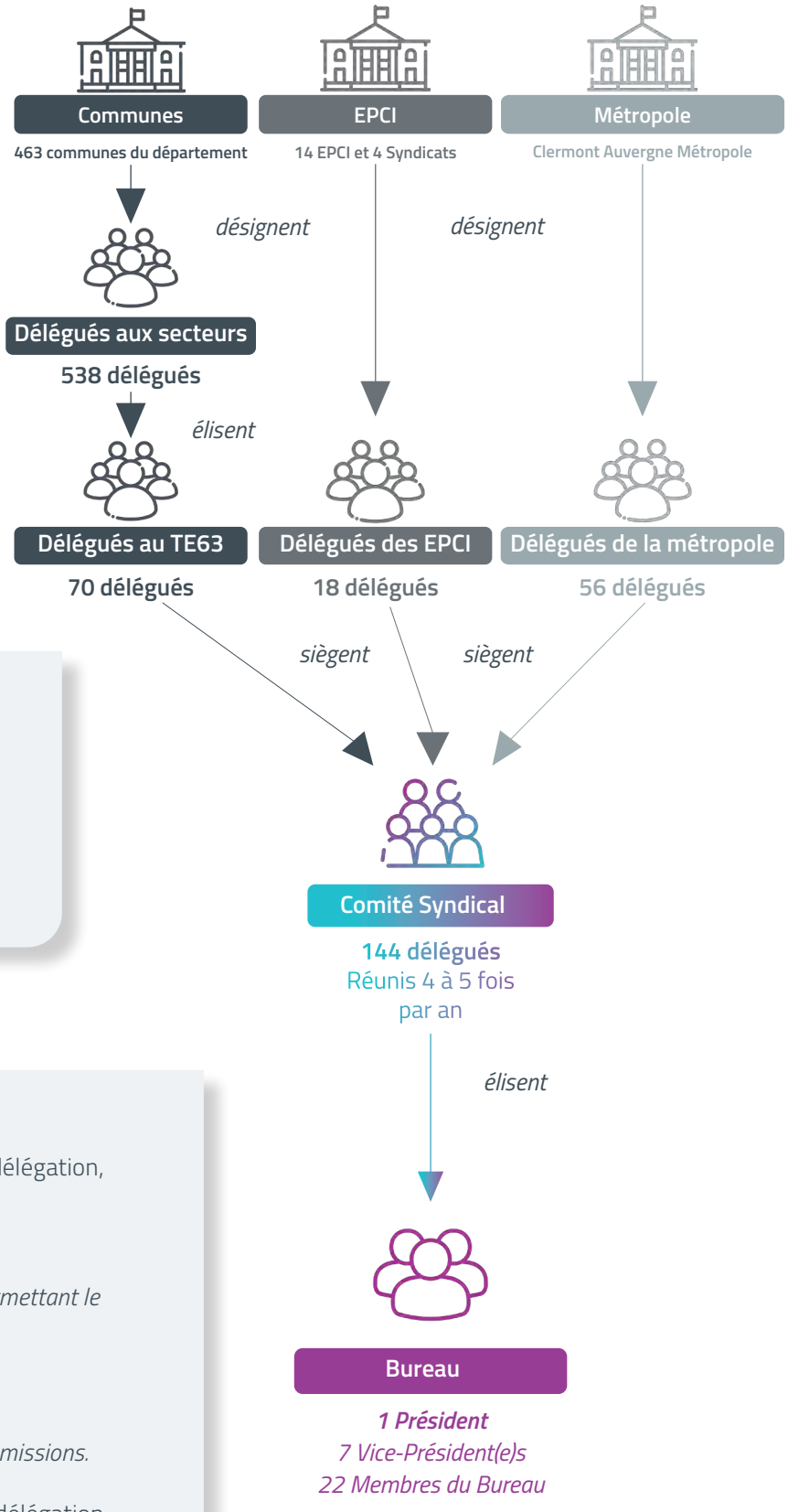

LES RÉUNIONS DE SECTEUR

Les élections dans les secteurs intercommunaux d'énergie permettent d'élire les 69 délégués de communes qui composent 48% du Comité Syndical. Les 52% restants sont composés des représentants de Clermont Auvergne Métropole (39%) et des EPCI (13%).

LE COMITÉ SYNDICAL

- Définit les grandes orientations de TE63
- Élabore les règles de fonctionnement
- Choisit les modes de gestion
- Débat des orientations budgétaires
- Vote le budget.

Les élus sont force de proposition et alimentent le Bureau Syndical de leur réflexion.

LE BUREAU

Le Bureau syndical

- Prépare les décisions du Comité Syndical et par délégation, prend les décisions les plus opérationnelles.
- Travaille en commissions
- Coordonne les actes de gestion courante

Le Président *dispose de délégations d'attribution permettant le fonctionnement fluide des actes du quotidien*

- Il ordonne les dépenses et les recettes
- Il administre le syndicat
- Il est responsable des agents

Les Vice-Présidents *assistent le Président dans ses missions.*

Chaque Vice-Président(e) :

- est responsable d'une compétence attibuée par délégation.
- est référent d'un territoire.

DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2025

En 2025, une nouvelle étape a été franchie dans le développement des réseaux de chaleur, avec le lancement des premiers travaux portés par la Régie Chaleur. Le comité syndical a également adopté un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) avec ENEDIS, permettant de poursuivre et de renforcer les investissements sur le réseau électrique du territoire.

FONCTIONNEMENT / GOUVERNANCE

25/01	Création de la SAS Horizon 1465
15/10	Rapport des représentants de TE63 au CA de SEMELEC63 - Exercice 2024
13/12	Augmentation du capital de la SAS Puys d'Énergie

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

15/03	Transfert de compétence Murol
	Avenant n°4 Convention avec le CRAIG
	Autorisation signature AMI ADEME
	Avenant n°1 Convention de mandat TE63/CAM/SMTC/INSPIRE

FINANCES

25/01	Passage à la M57
	Réglement budgétaire et financier
	Rapport d'orientation budgétaire
15/03	Actualisation AP CP 2024-2026 ER et EP
	Budget primitif 2025
	Budget rattaché ENR 2025
	Modalités d'appel à cotisation illuminations festives

PERSONNEL DE TE63

15/10	Convention d'adhésion à la mission de médiation du CDG63
	Mise en place dématérialisation des bulletins de paie et recours à un coffre fort numérique
13/12	Contrat de groupe «Santé» avec le CDG63
	Contrat de groupe «Prévoyance» avec le CDG63

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES / ÉCLAIRAGE PUBLIC

15/03	Avenant n°1 Contrat de concession ENEDIS
05/06	Avenant n°1 Convention de mandat 2025 TE63/SEMELEC63
15/10	Avenant n°2 Contrat de concession ENEDIS - PPI et Charte de Communication 2026/2030
	Autorisation de programme EP 2024/2027
	Non exclusivité convention de mandat SEMELEC63/TE63
	Mise en place d'acompte pour les travaux sous mandat

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

25/01	Plan de financement du réseau de chaleur de La Tour d'Auvergne
15/03	Plan de financement du réseau de chaleur de Saint-Saturnin
05/06	IRVE - Tarifs résidents
15/10	Nouveaux tarifs IRVE bornes longues durées - Parking des Dagneaux à Riom
13/12	Plan de financement du réseau de chaleur d'Aigueperse
	Attribution des aides CCR

Retrouvez toutes nos délibérations sur notre site internet : www.te63.fr



CHIFFRES CLÉS RESSOURCES HUMAINES 2025

territoire d'énergie

15 agents

3 recrutements

Semelec 63

16 salariés

0 recrutement

En 2025, trois nouvelles personnes ont rejoint les effectifs de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme : Fanny Desriviers au pôle finances, ainsi que Marie Quinty et Alexandre Collonnier au pôle transition énergétique, ce dernier en tant que responsable. Ces arrivées permettent de renforcer les équipes et de poursuivre la structuration du service transition énergétique, en lien avec le développement des projets du syndicat.

Détenue à 85 % par TE63 et à 15 % par des actionnaires privés, la société SEMELEC63 a connu une évolution de sa gouvernance à la suite du départ de son directeur. Depuis septembre 2025, le président de TE63 assure également la présidence de SEMELEC63.

CHIFFRES CLÉS FINANCIERS 2025

52,8 M€
Budget réalisé

Investissement

Dépenses	Recettes
42,1 M€	46,1 M€

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
10,6 M€	21,7 M€

19,1 M€
Montant dédié à l'Éclairage Public (TTC - entretien compris)

12,1 M€
Montant dédié à l'Électrification Rurale (TTC)

251k €
Montant dédié à la Mobilité Électrique (TTC)

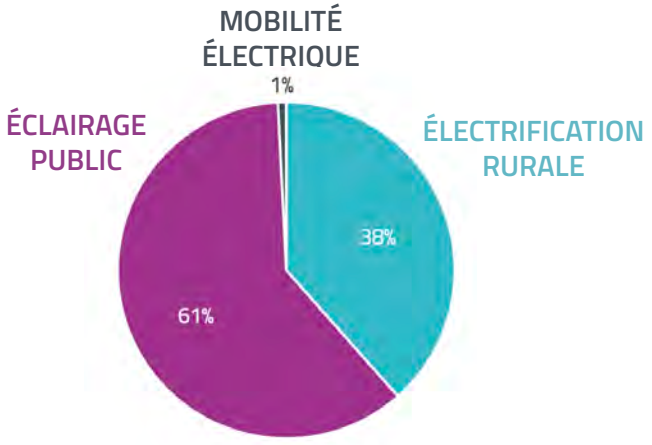

Répartition des travaux

RÉPARTITION DES TRAVAUX

Le budget 2025 a permis à TE63 de poursuivre ses investissements au service des communes et des intercommunalités et de maintenir son accompagnement dans les principaux domaines d'intervention du syndicat : réseaux d'électricité, éclairage public, mobilité électrique et transition énergétique. Il a également permis de poursuivre le développement des projets liés aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur, tout en assurant la continuité des programmes de travaux engagés sur le territoire.

DETTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

En 2025, la baisse des remboursements de capital de la dette allège la pression sur l'autofinancement. La CAF nette s'améliore ainsi pour atteindre environ 4,7 M€, retrouvant un niveau plus favorable, tandis que les remboursements de capital s'établissent à environ 6,8 M€.

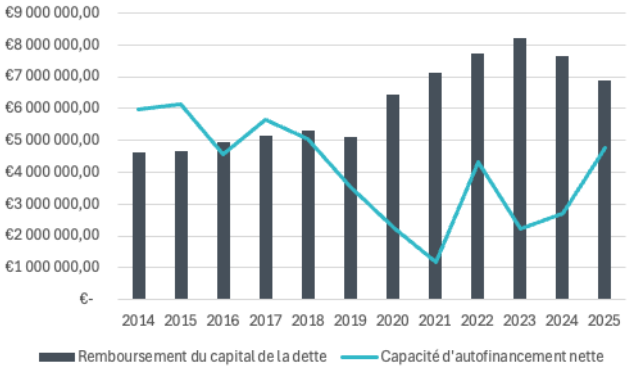

TE63 se donne les moyens financiers d'accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique

RECETTES

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissement en faveur des réseaux d'électricité et de la transition énergétique, TE63 mobilise des recettes qui proviennent, entre autres, de la taxe sur l'électricité, des redevances, du FACÉ et de la participation des communes.

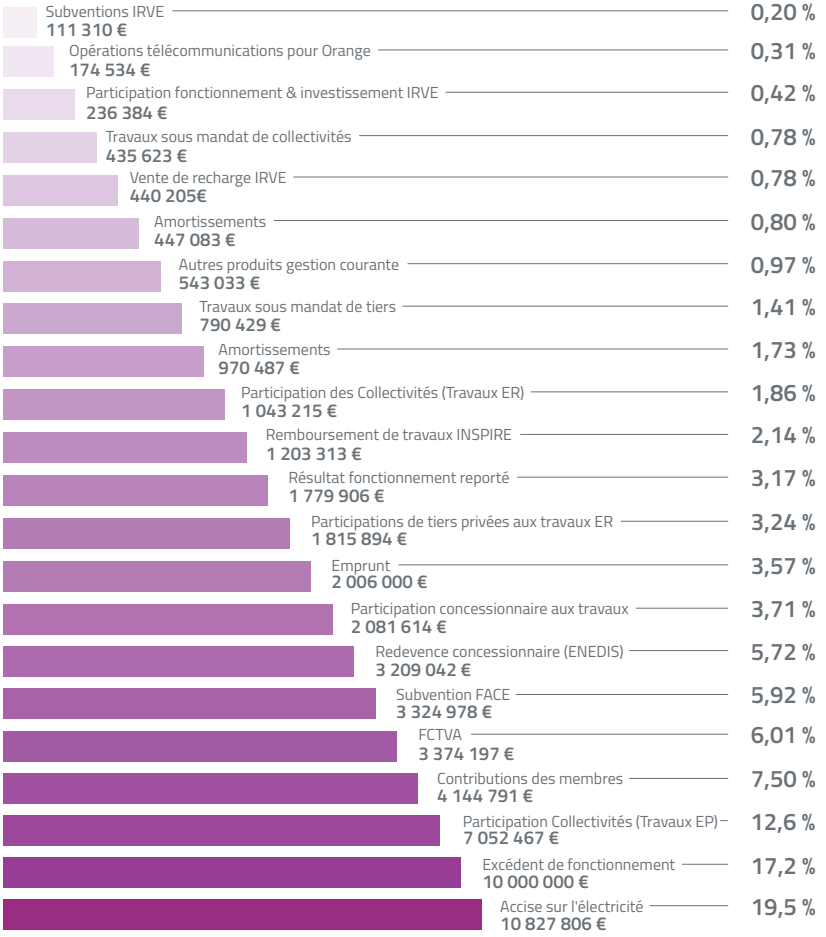

RECETTES

		RÉALISÉ
FONCTIONNEMENT	Accise sur l'électricité	10 827 806 €
	Contributions des membres	4 144 791 €
	Redevence concessionnaire (ENEDIS)	3 209 042 €
	Résultat fonctionnement reporté	1 779 906 €
	Autres produits gestion courante	543 033 €
	Amortissements	447 083 €
	Vente de recharge IRVE	440 205 €
	Participation fonctionnement & investissement IRVE	236 384 €
	Produits de services et activités (CCR ADEME)	74 375 €
	Remboursement sur rémunérations personnel	24 215 €
	Total FONCTIONNEMENT	21 726 840 €
INVESTISSEMENT	Excédent de fonctionnement n-1	10 000 000 €
	Participation des Collectivités (Travaux EP)	7 052 467 €
	FCTVA (remboursement par l'État n+2)	3 374 197 €
	Subvention FACE	3 324 978€
	Participation concessionnaire aux travaux	2 081 614 €
	Emprunt	2 006 000 €
	Participations de tiers privées aux travaux ER	1 815 894 €
	Remboursement de travaux INSPIRE	1 203 313 €
	Participation des Collectivités (Travaux ER)	1 043 215 €
	Amortissements	970 487 €
	Travaux sous mandat de tiers	790 429 €
	Travaux sous mandat de collectivités	435 623 €
	Opérations télécommunications pour Orange	174 534 €
	Subventions IRVE	111 310 €
	Écritures de régularisation	18 209 €
	Total INVESTISSEMENT	46 099 631 €

DÉPENSES

Les dépenses de TE63 sont consacrées pour **49%** à la réalisation de travaux qui sont financés par les recettes détaillées ci-dessus.

DÉPENSES

		RÉALISÉ
FONCTIONNEMENT	Entretien EP	5 396 391 €
	Charges financières (Intérêts)	1 199 769 €
	Remboursement Accise aux communes	1 026 431 €
	Amortissements	970 487 €
	Charges de personnel, indemnités élus	892 540 €
	Frais & charges	702 109 €
	Entretien/Maintenance IRVE	250 841 €
	Fonctionnement IRVE (Électricité)	175 774 €
	Total FONCTIONNEMENT	10 614 344 €
INVESTISSEMENT	Travaux d'équipement (Éclairage public)	13 744 817 €
	Travaux d'équipement (Électrification)	12 133 220 €
	Dette (remboursement du capital)	6 881 271 €
	Avance sur convention de mandats	3 500 000 €
	Signalisation visuelle INSPIRE	2 552 548 €
	Travaux sous mandats de tiers	1 328 745 €
	Déficit d'investissement	731 824 €
	Amortissements	447 083 €
	Travaux sous mandats de collectivités	392 151 €
	Remboursements travaux non-réalisés/erreurs	150 954 €
	Opérations télécommunications pour Orange	102 623 €
	Ajout au capital de la SAS Puys d'Énergie	100 000€
	Investissements matériels & immatériels	65 463 €
	Participation capital SAS Horizon 1465	15 000 €
	Total INVESTISSEMENT	42 145 698 €

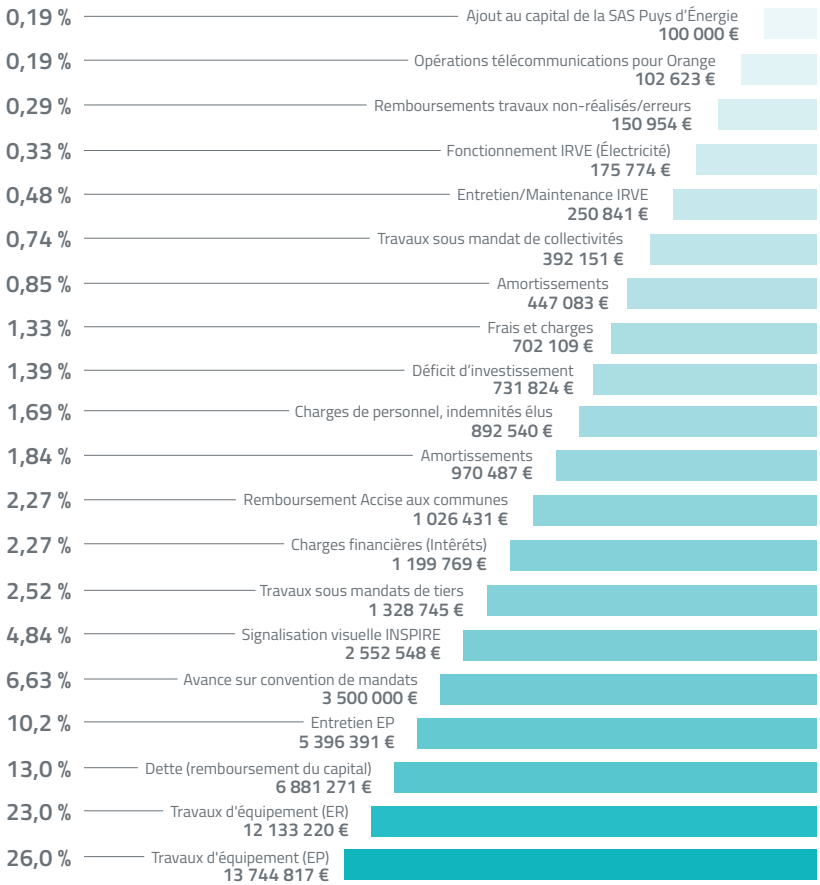

Les montants indiqués n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.

REVUE DE PRESSE

INITIATIVE ■ Avec la SAS Horizons 1465, le Département veut équiper les collèges en panneaux photovoltaïques

Vers une énergie solaire collégiale

Le Conseil départemental, Territoire d'énergie 63, la SAS Puys d'énergies et le groupe Copergreen s'associent pour solariser les bâtiments des collèges avec la SAS Horizons 1465.

Fabrice Mina

Avec les toitures des collèges publics du Puy-de-Dôme, la surface potentielle pour installer des centrales photovoltaïques est de 15 hectares.

Tous les établissements ne sont pas éligibles : il faut évidemment un toit suffisamment solide et adapté, un niveau d'ensoleillement suffisant ou des facilités de raccordement au réseau. Selon l'Aduhme, une vingtaine pourraient être retenus. Les dossiers les plus avancés sont à Ceyrat et à Aubière. Les premiers travaux sont espérés en 2026.

Ceyrat et Aubière en avance, une vingtaine d'établissements retenus ?



AVENIR. Les premiers travaux sur les toits des collèges du Puy-de-Dôme sont espérés en 2026. PHOTO D'ILLUSTRATION R. DUGNE

> « Nous voulons être un accélérateur, un catalyseur de projets qui permettront à nos territoires de gagner en indépendance énergétique.

En attendant, cette volonté de « faire du Puy-de-Dôme un territoire moteur dans la transition énergétique », selon Lionel Chauvin, président du Conseil départemental, a franchi une étape cruciale. Le Département, Territoire d'énergie 63, la SAS Puys d'énergies et Copergreen viennent de signer le lancement officiel de la SAS Horizons 1465. C'est la société par actions simplifiées chargée de la solarisation des toitures des collèges.

« C'est l'alliance entre la responsabilité environnementale et la logique économique », insiste Lionel Chauvin.

« C'est le deal parfait et équilibré entre la souplesse du privé et la solidité du public. L'aventure ne fait que démarrer », confirme Hervé Duclos, co-dirigeant du groupe Copergreen, maître d'ouvrage du projet.

« Tiers de confiance »

Jean-Philippe Perret, président de Puys d'énergies, rappelle que cela n'a pas été un long fleuve tranquille pour aboutir à ce partenariat. Mais il reste enthousiaste à l'idée d'entrée dans une phase plus opérationnelle : « Nous avons privilégié l'agilité à la vitesse pour être plus réactifs. Nous ne sommes pas à un aboutissement mais à un lancement. En espérant qu'il ouvre la voie à d'autres projets qui iront vers une énergie collective, locale et durable. » L'ambition est de positionner cette nouvelle alliance comme un « tiers de confiance » auprès des collectivités pour le développement du photovoltaïque.

« Nous voulons être un accélérateur, un catalyseur de projets qui permettront à nos territoires de gagner en indépendance énergétique tout en stimulant l'économie locale, termine le président Chauvin, sous l'œil bienveillant du préfet Joël Mathurin. Pour faire du Puy-de-Dôme un modèle de réussite énergétique pour la France. » ■

PUY-DE-DÔME ■ Les vols de cuivre se multiplient, avec de lourdes conséquences sur les budgets des communes

Un fléau de l'ombre qui s'amplifie

Les vols et dégradations de câbles électriques et boîtiers de commande, éléments essentiels au bon fonctionnement de l'éclairage public, vont en s'accroissant dans le département, alerte Territoire d'énergie 63.

Louise Llavori
louise.llavori@centrefrance.com

Territoire d'énergie 63 (TE63) lance un cri d'alerte. Le syndicat, qui réunit 463 communes et 14 intercommunalités dans le Puy-de-Dôme, est en charge des réseaux d'énergie (électricité, éclairage public et production d'énergies renouvelables). Or, depuis plusieurs années, leurs missions sont compliquées par un fléau de l'ombre : les vols de câbles électriques, qui plongent rues et installations sportives dans le noir.

Récemment, c'est la commune de Montaigut-le-Blanc qui en a fait les frais. Dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 septembre, les câbles reliant deux des quatre lampadaires du stade municipal ont été dérobés. Résultat : « Ça complique bien la vie des joueurs du Rugby club Montaigut Besse », regrette amèrement Julien Guillaume, le maire de la commune. « Comme il y a quatre équipes, ce sont quatre entraînements hebdomadaires qui sont perturbés, voire qu'il a fallu reloger sur les stades de communes voisines. Avec un surcoût puisque certaines communes demandent à être dédommagées de leurs frais d'électricité, ce qui se comprend bien sûr, poursuit le premier édile. Les deux équipes masculines ont dû changer les dates de leur entraînement, ce qui forcément ne convient pas à tout le monde, et ils ne peuvent pas prendre de douche. »



DÉGRADATION. Les gendarmes font les constatations après un vol de câble en cuivre entre Ennezat et Chappes, commis entre le 6 février et le 10 mars 2025. PHOTO JEAN-BAPTISTE LEDYS

L'équipe féminine, elle, est hébergée par… « le 28e régiment de Transmissions d'Issoire ! Belle solidarité ! », se réjouit Julien Guillaume. Une petite lumière dans l'obscurité.

Comme Montaigut-le-Blanc, une cinquantaine de communes sont touchées, qui n'ont d'autre choix que de mettre la main au porte-monnaie pour réparer et remplacer les équipements visés. TE63 estime à 1,7 million d'euros le préjudice subi par les collectivités depuis 2022, pour 60 kilomètres de câbles dérobés. Et le phénomène va en s'accroissant.

« Depuis le 1er janvier, près de 20 km de câbles électriques ont déjà été sectionnés et dérobés. Un préjudice lourd pour les collectivités, estimé à près de 600.000 euros », écrit le syndicat.

Appel à la vigilance

Face à ce constat, TE63 explique avoir été « contraint d'adopter une décision modificative de son budget, ajoutant 1,8 million d'euros en dépenses pour couvrir ces dégradations ». « C'est la première fois que le budget est modifié d'une façon aussi conséquente. Et cela se fera au détriment d'autres projets attendus par les collectivités et leurs habitants », regrette Lucie Aucouturier, chargée de communication pour TE63.

Pour sortir de l'impasse, le syndicat en appelle aux pouvoirs publics mais aussi aux particuliers. « Toute activité suspecte doit être immédiatement signalée aux services municipaux, aux élus locaux ou encore à la gendarmerie », demande TE63. ■

La Haute-Loire également ciblée

C'est une première en Haute-Loire. Samedi dernier, le réseau de téléphonie en cuivre a été endommagé, laissant 66 foyers sans téléphone ni connexion internet à Saint-Pierre-du-Champ et dans ses environs proches. Les malfaiteurs ont utilisé une nacelle qui serait restée installée à la vue de tous, jusque dans la soirée. « Ils arrivent avec le matériel nécessaire pour simuler un faux chantier et portent même des gilets réfléchissant, tout comme le ferait le personnel des opérateurs de téléphonie », indique le service communication de la société Orange, victime de ce stratagème. Environ un kilomètre de câble a été volé, soit 1,5 tonne de cuivre pour une valeur de 8.000 €. Pour rétablir le réseau, il faut installer un nouveau câble. Problème, le modèle volé n'existe plus. Il faudra « au mieux deux semaines » pour trouver une solution, indique Orange. Une enquête a été ouverte.

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

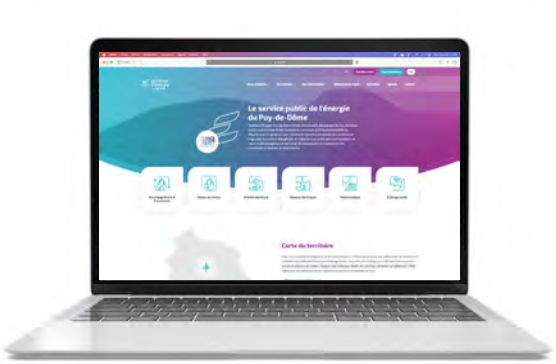

Site Internet et extranet

Le nouveau site internet a été mis en ligne Avril 2024. Découvrez l'extranet dédié aux délégués et collectivités. Cet espace personnalisé regroupe toutes les informations importantes. Désormais toutes les informations seront communiquées uniquement via l'extranet.

www.te63.fr



Réunions de Secteurs

Chaque année, TE63 organise des rencontres au sein de chaque secteur intercommunal d'énergie auxquelles, sont conviés, les délégués du secteur, les secrétaires de mairie et les techniciens afin d'échanger sur l'actualité du syndicat. Ces rencontres sont le moyen de réitérer l'importance du rôle des délégués de secteur pour faire le lien entre les collectivités et TE63.



Newsletter

Depuis 2020, 3 à 4 newsletters sont envoyées à l'ensemble des collectivités adhérentes. Elles retracent notre actualité et présentent un dossier complet sur un sujet du moment. Vous pouvez également les retrouver sur notre site internet !



Classeur Fiches Pratiques

En 2022, nous avons créé un classeur de fiches pratiques sur nos métiers, à destination des collectivités adhérentes. Le but est de les accompagner dans leurs démarches avec nos services et mieux faire comprendre nos missions. Ils ont été distribués à chaque adhérent lors des réunions de secteur ou via les communautés de communes. ***Si votre collectivité n'a pas eu le sien, contactez-nous !***

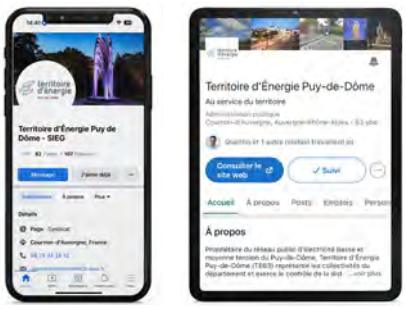

Réseaux sociaux

Nous sommes présents sur Facebook et LinkedIn. Vous pouvez suivre nos actualités.

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme





LA CONCESSION

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION 2025

456 690
Nombre d'usagers

19 955
Nombre de producteurs

20 034 km
total de réseau public de distribution d'électricité

55,8 %
Part du réseau en souterrain

10 334 km
de réseau BT

9 700 km
de réseau HTA

10 627
Nombre de postes de transformation HTA-BT

75 M€
Investissements sur la concession

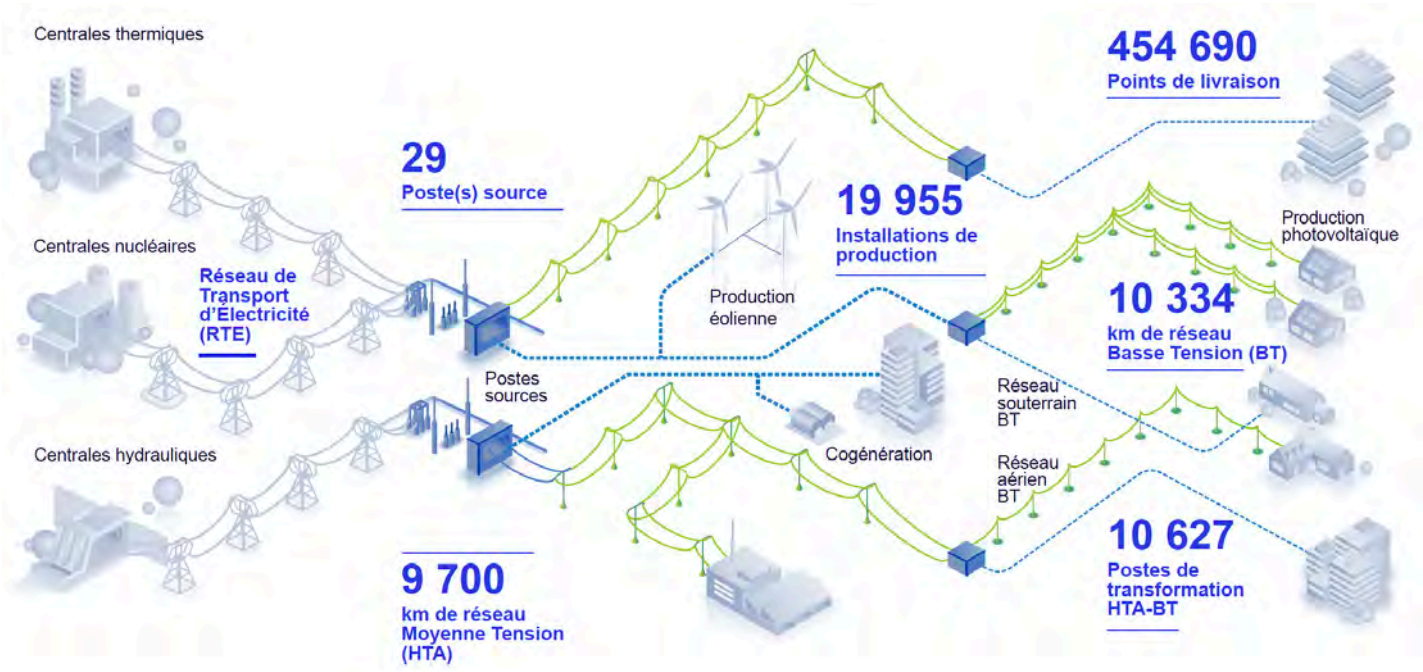

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, **TE63** représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la fourniture et la distribution publique d'électricité, concédés à EDF et ENEDIS dans le cadre du cahier des charges de concession.

RTE est, quant à lui, le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français. Son rôle est de relier les producteurs aux consommateurs d'électricité et de relier la France à ses voisins européens, tout en assurant, à chaque seconde, l'équilibre entre production et consommation, entre importations et exportations.



ÉVOLUTION DU RÉSEAU

RÉSEAU BT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Souterrain (en m)	4 581 625	4 695 989	4 801 881	4 902 116	5 004 368	5 118 674
Aérien (en m)	5 414 300	5 385 106	5 335 844	5 313 747	5 268 894	5 215 331
Total (en m)	9 995 925	10 081 095	10 137 725	10 215 863	10 273 262	10 334 005

RÉSEAU HTA

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Souterrain (en m)	5 311 117	5 494 750	5 568 016	5 700 666	5 865 410	6 062 941
Aérien (en m)	4 100 610	4 006 382	3 943 073	3 814 029	3 676 801	3 637 120
Total (en m)	9 411 726	9 501 132	9 511 090	9 514 695	9 542 211	9 700 061

POSTES DE TRANSFORMATION HTA-BT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rural	6 884	6 900	6 925	6 941	7 003	7 051
Urbain	3 298	3 426	3 438	3 482	3 525	3 576
Total	10 182	10 326	10 363	10 423	10 528	10 627



ÂGE DES RÉSEAUX

NB : Les informations figurant dans le tableau ci-dessus sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2024

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	HTA	*BT*	*HTA*	*BT*	*HTA*	*BT*	*HTA*	*BT*	*HTA*	*BT*	*HTA*	*BT*
Extension (m)	6 785	21 690	11 615	23 825	7 529	22 236	19 945	25 500	18 728	25 641	105 033	31 193
Renouvellement (m)	9 980	21 079	17 299	10 821	33 863	9 859	8 522	13 727	11 968	13 244	12 351	8 333
Renforcement (m)	27 336	2 507	201 139	7 155	9 927	3 439	100 365	4 858	93 619	5 506	27 528	1 055



USAGERS

2025 EN CHIFFRES

547 084MWh
Énergie produite sur le département

3 366 680 MWh
Énergie consommée sur le département

16,25 %
Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme

LA CONSOMMATION DANS LE PUY-DE-DÔME

Dans le Puy-de-Dôme, le nombre d'usagers est en hausse avec environ 20 000 usagers de plus depuis 2019. La consommation, quant à elle, fluctue en fonction des années. Une légère baisse est constatée pour 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'usagers	436 361	441 164	444 902	448 386	451 776	456 690
Énergie consommée	3 394 GWh	3 650 GWh	3 511 GWh	3 342 GWh	3 290 GWh	3 366 GWh

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS

	Part d'usagers	*Consommation*
BT ≤ 36 kVA	98,38 %	55,1 %
BT > 36 kVA	0,95 %	12,6 %
HTA	0,23 %	32,3 %

Évolution de la consommation moyenne par usager (en MWh)

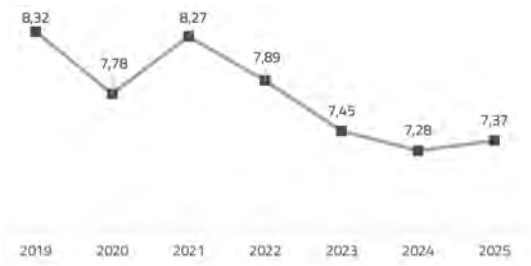

LA PRODUCTION DANS LE PUY-DE-DÔME

La production d'électricité sur le territoire est en progression depuis ces dernières années, avec une forte hausse en 2023.

	2021	2022	2023	2024	2025
Énergie produite	465 GWh	466 GWh	525 GWh	531 GWh	547 GWh

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION

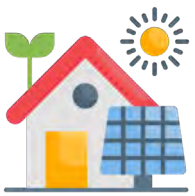
Photovoltaïque


Parcs Éoliens


Hydraulique


Autre (biogaz, biomasse...)

Nombre d'installations	19 869	12	47	27
Énergie produite (MWh)	268 005	99 311	51 904	127 863

CONTRÔLE

En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement pour offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme. EDF a la charge de la fourniture au Tarif Réglementé de Vente. TE63 exerce un contrôle annuel et quotidien sur la concession.

CONTRÔLE QUOTIDIEN

Demandes des usagers (collectivités et particuliers) :

Étudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent : la qualité de l'électricité (chutes de tension, coupures, pannes HTA), la sécurité et la vétusté des réseaux, la facturation, le relevé et les chiffrages des travaux.

Dossiers Article R323-25, autorisation de construire et déplacements d'ouvrages :

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, liées ou non à des travaux de voirie, sont examinées. Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et TE63.



Visite du poste source de Saint-Pierre-Roche

CONTRÔLE ANNUEL

Conformément au cahier des charges de concession, ENEDIS et EDF rédigent un Compte-Rendu Annuel d'activité de Concession (CRAC) et le présente à TE63. L'objectif est de contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession, veiller au respect de l'application du cahier des charges et définir les axes de progrès.

QUALITÉ

TENUE DE LA TENSION

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230 volts, soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

	2024	2025	Variation
Nombre de clients mal alimentés (BT)	673	59	**- 91,2 %**
Taux de clients mal alimentés sur le département	0,2 %	0,0 %	- 91,3 %

COUPURES

La continuité de l'alimentation en électricité est évaluée à partir du critère B. Il mesure le temps moyen pendant lequel un client alimenté est privé d'électricité, quelle que soit la cause (travaux ou incident sur le réseau, incident en amont du réseau).

Dans le Puy-de-Dôme, un utilisateur sera considéré comme mal alimenté s'il subit **plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes) ou plus de 35 coupures brèves (inférieures à 3 minutes)**, ou encore si la durée annuelle des coupures longues dépasse 13 heures.

Coupures liées à des incidents			
	2024	2025	Variation
Nombre de coupures sur incident réseau	2 291	2 141	- 6,5 %
Longues (> à 3 min)	910	934	+ 2,6 %
Brèves (< à 3 min)	1 381	1 207	- 4,5 %
Durée moyenne annuelle de coupure (en min)	89,1	74,0	- 17 %

Nombre de clients affectés			
	2024	2025	Variation
Affectés par plus de 6 coupures longues	1 999	**778**	- 61,1 %
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives	27 130	**25 937**	- 4,4 %





LES TRAVAUX

2025
EN CHIFFRES

1 000
Chantiers sur le département

35,7 M€ TTC
Travaux commandés

TE63 INTERVIENT DANS 3 CATÉGORIES DE TRAVAUX :

ÉLECTRIFICATION RURALE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CLASSIFICATION DES COMMUNES

Dans l'application de l'article 9 du nouveau Cahier des Charges de Concession, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (TE63) et le concessionnaire (ENEDIS).

Signé en 2021 et effectif au 1er janvier 2022, le nouveau Cahier des Charges de Concession apporte des modifications concernant la classification des communes ainsi que sur la maîtrise d'ouvrage (ci-après) :

COMMUNES URBAINES (A)

avec + de 50% de l'accise sur l'électricité conservée par la commune

Ambert
Beaumont
Chamalières
Châtel-Guyon
Clermont-Ferrand
Gerzat
Issoire
Pont-du-château
Riom
Royat
Thiers

COMMUNES URBAINES (B)

avec 50% et moins de l'accise sur l'électricité conservée par la commune

Aigueperse
Aubière
Aulnat
Billom
Blanzat
Brassac-les-Mines
Cébazat
Le Cendre
Ceyrat
Châteaugay
Corent
Cournon d'Auvergne
Durtol
Enval
Lempdes
Lezoux
Marsat
Les Martres-de-Veyre
Ménétrol
Mirefleurs
Mozac
Nohanent
Orcet
Pérignat-lès-Sarlième
Perrier
La Roche-Blanche
Romagnat
Saint-Bonnet-près-Riom
Sayat
Vertaizon
Veyre-Monton
Vic-le-Comte
Volvic

COMMUNES RURALES (C)

Toutes les autres communes du département





MAÎTRISE D'OUVRAGE

Origine des travaux	Nature des travaux	Catégories de communes		
		Commune Urbaine (A)	Commune Urbaine (B)	Commune Rurale (C)
RENFORCEMENT				
Levée de contrainte électrique des réseaux BT	Renforcement des réseaux BT et, si nécessaire, remplacement ou création et raccordement d'un poste de transformation associé	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Adaptation aux charges des transformateurs	Tout changement de transformateur dès lors qu'il n'y a pas de modification structurelle du poste HTA-BT (enveloppe, tableau, disjoncteur, câblage...)	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
	Tout changement de transformateur dès lors qu'il y a une modification structurelle du poste HTA-BT	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Levée de contrainte électrique des réseaux HTA	Renforcement du réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
SÉCURISATION				
Amélioration de la continuité d'alimentation du réseau	Sécurisation des réseaux BT	ENEDIS	TE63	TE63
RACCORDEMENT				
Extensions HTA	Raccordement d'une installation de consommation ou de production y compris collective	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS TE63 si collective
Extensions BT	Raccordement individuel d'une installation de consommation	ENEDIS	ENEDIS - client C4 TE63 - clients C5	TE63
	Raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	ENEDIS(1)	TE63
	Raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	ENEDIS(1)	TE63
	Raccordement d'une installation de production ≤6 kVA simultané avec une installation individuelle de consommation	ENEDIS	ENEDIS(1)	TE63
	Raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤36 kVA et de la consommation	ENEDIS	ENEDIS(1)	TE63
	Raccordement de toute autre installation de production	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Branchements	Branchement individuel BT d'une installation de consommation sans extension ou suite à une extension et de toute installation de production	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs	Ouvrage d'extention BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	TE63	TE63
	Ouvrage d'extention BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B
	Ouvrage de branchement BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	ENEDIS(1)	TE63
	Ouvrage de branchement BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	ENEDIS(2)	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B
Intégration des ouvrages dans l'environnement	Effacement	TE63	TE63	TE63
Déplacement d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages à la demande de tiers	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS

(1) Par exception, TE63 exerce la maîtrise d'ouvrage des extensions BT sur les 15 communes suivantes : Ceyrat, Châteaugay, Corent, Enval, La Roche-Blanche, Ménétrol, Mirefleurs, Nohanent, Orcet, Pérignat-lès-Sarlième, Saint-Bonnet-près-Riom, Sayat, Vertaizon, Veyre-Monton, Vic-le-Comte.

(2) Par exception, TE63 exerce la maîtrise d'ouvrage des liaisons Réseau (Liaison A) sur les 15 communes citées ci-dessus.

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION

La qualité de desserte en électricité passe par la tenue de la tension délivrée aux compteurs. Cependant, la multiplication des branchements neufs, le raccordement de nouvelles constructions ou l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants. Un programme de renforcement du réseau est alors nécessaire. Pour assurer le financement des travaux de renforcement, TE63 mobilise notamment les ressources du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

En cas de problème sur le réseau (baisse de tension, coupure, danger particulier), le Maire d'une commune peut le signaler à TE63 par mail (*contact@te63.fr*).

Des travaux seront entrepris par ENEDIS et/ou TE63, selon le maître d'ouvrage concerné (cf. tableau page 12).

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION DE RENFORCEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Délais indicatifs, sous réserve de la programmation des travaux par le syndicat

1. **IDENTIFICATION D'UN PROBLÈME SUR LE RÉSEAU**
   TE63, ENEDIS ou Commune
2. **PRÉPIQUETAGE ET ÉTUDES**
   DÉLAI : 4 MOIS
3. **VALIDATION DU PROJET PAR ENEDIS**
   DÉLAI : 1 MOIS
4. **AUTORISATION DE CONSTRUCTION DES LIGNES (Article 2) ET ACCORD DE VOIRIE**
   DÉLAI : 1 MOIS
5. **ACCORD COMMUNAL ET BON DE COMMANDE À L'ENTREPRISE***
   *En fonction des disponibilités financières de TE63
6. **RÉALISATION DES TRAVAUX***
   * - Génie civil, déroulage des câbles et pose de coffrets
   DÉLAI : 3 à 8 MOIS
7. **ACCÈS AUX RÉSEAUX POUR MISE EN SERVICE PAR ENEDIS**
   DÉLAi : JUSQU'À 3 MOIS

2025 EN CHIFFRES

35
Nombre de chantiers

4 M€
Montant TTC des travaux commandés

Dont 26
Chantiers de renforcement pour un montant de
3 263 000 €
financés avec le FACÉ

Dont 9
Chantiers de sécurisation pour un montant de
737 000 €
financés avec le FACÉ

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

En 2025, quelques évènements climatiques ont impacté la qualité de fourniture sur le département :

- ***1er juin 2025*** : Épisode orageux
- ***25/26 juin 2025 :*** Épisode orageux
- ***23 octobre 2025 :*** Tempête Benjamin

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

La mise en souterrain des lignes électriques est destinée à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, notamment dans les centres-bourgs.

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION D'ENFOUISSEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Délais indicatifs, sous réserve de la programmation des travaux par le syndicat

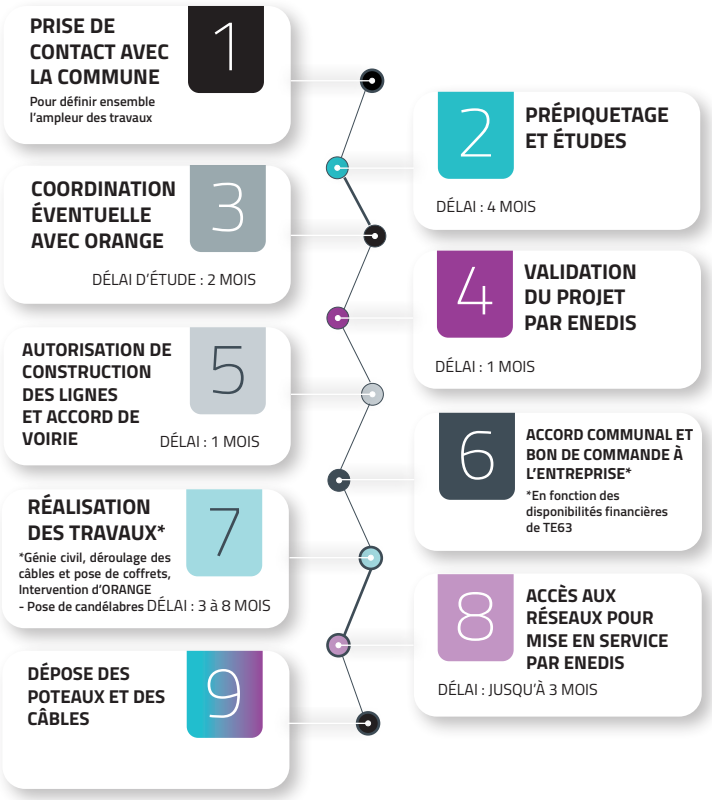

2025 EN CHIFFRES

61
Nombre de chantiers

3,6 M€
Montant TTC des travaux commandés
Comprenant :
1 095 000 € *financés avec le FACÉ*
2 505 000 € *sur fonds propres TE63*

INFO

Afin d'éviter les interventions multiples sur la voirie et de rationaliser les coûts, TE63 coordonne l'enfouissement des réseaux électriques avec la dissimulation conjointe d'autres réseaux aériens, comme les réseaux d'éclairage public et de téléphonie.

EXTENSIONS ET RACCORDEMENTS

2025 EN CHIFFRES

187
Nombre de chantiers

5,2 M€
Montant TTC des travaux commandés

Des extensions de réseaux sont réalisées par TE63 pour les communes de catégorie B et C (cf. tableau page 12), dans le cadre d'alimentation de constructions neuves, lotissements ou zones artisanales. Aujourd'hui, la majorité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

Il est recommandé aux collectivités ou aux particuliers qui ont un projet avec extension de réseau, de contacter TE63 dès que leur décision est prise et avant même le démarrage des travaux.

RÉPARTITION

Hors Programme

61 chantiers
Exemples : Lotissements communaux, zones d'activité...

2 454 000 €

Petits Travaux

126 chantiers
Exemples : Bâtiments agricoles, bâtiments communaux, extensions pour particuliers, antennes de téléphonie mobile...

2 735 000 €

INFO

Les communes ont l'obligation de financer les réseaux qui accueilleront plusieurs bénéficiaires, le réseau est Public.
Pour les demandes de raccordement présentées par les particuliers et à défaut d'obligation communale, les frais engagés seront directement facturés au pétitionnaire. Il s'agira alors d'un réseau Privé.

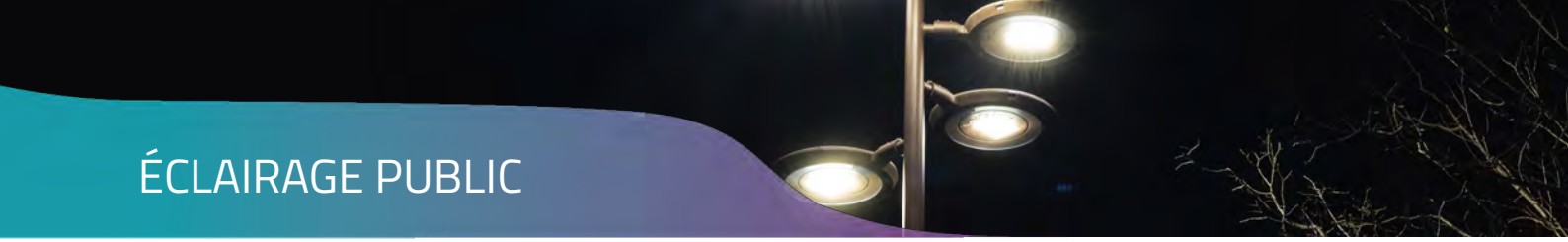

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE63 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public (EP) dans le département du Puy-de-Dôme, auprès de 440 communes, 13 communautés de communes, 4 syndicats et 1 Métropole, qui lui ont transféré la compétence.
Le syndicat intervient sur :

- Les travaux neufs ou la rénovation
- L'extinction nocturne
- L'éclairage d'équipements sportifs (intérieur/extérieur)
- La mise en valeur de monuments/bâtiments publics
- La signalisation tricolore
- La maintenance des équipements
- Les illuminations festives

2025 EN CHIFFRES

155 000
Nombre de points lumineux gérés par TE63

12,5 M€
Coût total des travaux TTC

34,6 %
Part des équipements LED à fin 2025
dont 4,7% de lampes de substitution

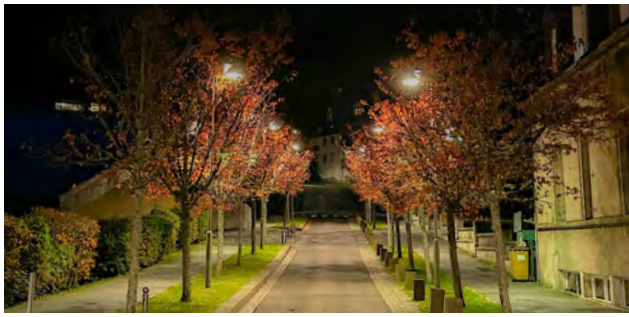

Rénovation LED - Le Mont-Dore

TRAVAUX NEUFS

ÉTAPES ET DÉLAIS DE RÉALISATION

*Délais indicatifs, sous réserve de la programmation des travaux par le syndicat

1. **DÉFINITION DU BESOIN ET CHOIX DU MATÉRIEL**
DÉLAI : 1 à 3 MOIS

2. **PRÉPIQUETAGE ET RÉALISATION DES ÉTUDES**
DÉLAI : 1 à 4 MOIS

3. **RÉALISATION DES TRAVAUX**
DÉLAI : 2 à 6 MOIS

4. **MISE EN SERVICE EN COORDINATION AVEC ENEDIS**
DÉLAI : 1 à 2 MOIS

5. **RÉCEPTION DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DE CONFORMITÉ**
DÉLAI : 1 à 2 MOIS

AGENCE NATIONALE DU SPORT

En 2025, TE63 a accompagné cinq projets de rénovation de l'éclairage de terrains de rugby dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale du Sport (ANS). Deux projets ont été réalisés à Issoire, ainsi qu'un aux Ancizes-Comps, Ceyssat et Billom. Ces opérations de rénovation en LED représentent un montant total de 440 000 €, dont 181 000 € de subventions.

5	440 000 €	41%	181 000 €
communes accompagnées	montant total des travaux	du montant des travaux subventionnés	montant des subventions

MAINTENANCE ET EXPLOITATION

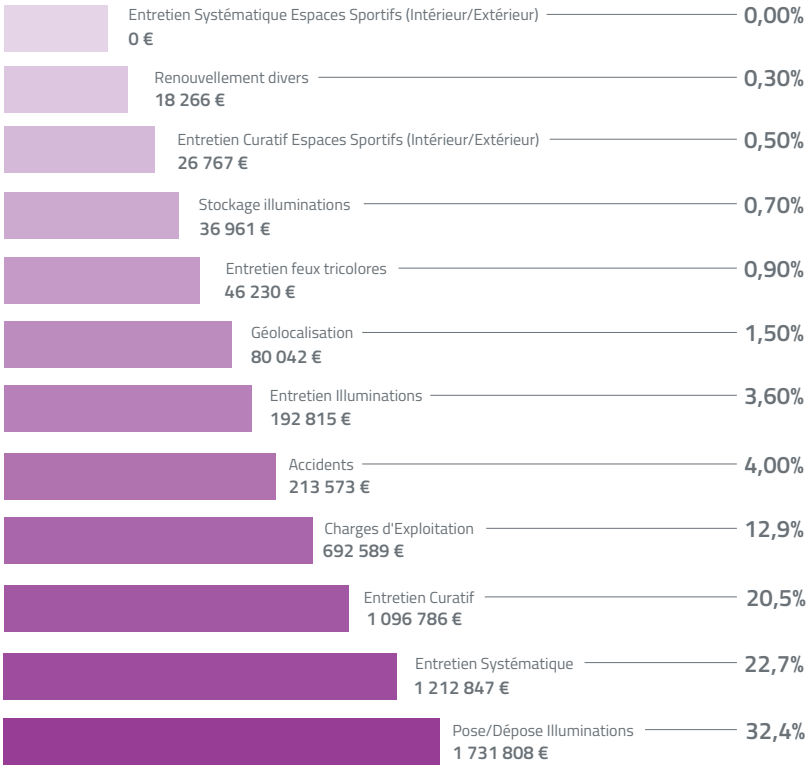

2025 EN CHIFFRES

2 575 000 €
Coût total de l'entretien TTC

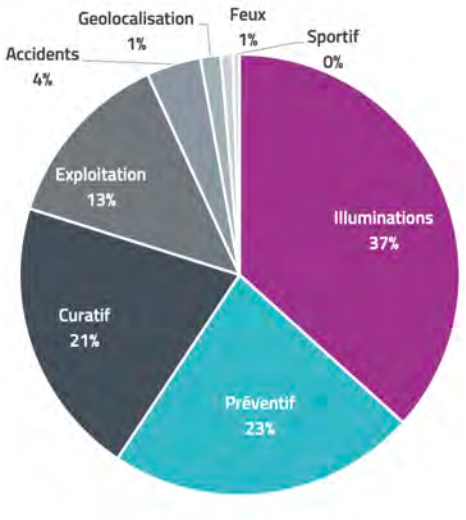

Répartition de l'entretien par thème

SINISTRES

VOL DE CÂBLES

En 2025, les vols de câbles sur les installations d'éclairage public restent un phénomène préoccupant pour les communes et le service public. Si le nombre de vols a diminué par rapport au triste record enregistré en 2024, le préjudice demeure important. Plusieurs secteurs du département ont une nouvelle fois été touchés, selon un mode opératoire similaire : ouverture des candélabres, démontage des boîtiers et arrachage des câbles.

2025 EN CHIFFRES

16,6 km
De câbles dérobés

330
Boitiers classe II dérobés

550 000 €
Montant du préjudice estimé

CANDÉLABRES ACCIDENTÉS

Chaque année, TE63 gère le suivi des dommages causés aux installations d'éclairage suite à des vols, dégradations ou accidents.

- Dans le cas où l'auteur des faits est identifié, l'assurance de TE63 prend en charge le montant des réparations.
- Dans le cas contraire, les travaux de réparations sont réalisés avec une participation financière de la commune, comme dans le cas des travaux neufs d'Éclairage Public.





2025 EN CHIFFRES

62
Nombre de dossiers traités avec un tiers identifié

213 600 €
Coût total

Si un de ces cas de figure arrive sur votre commune, les démarches à effectuer ont été détaillées dans le classeur de Fiches Pratiques qui a été distribué à chaque commune. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de contacter le service communication : communication@te63.fr



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Ministère de la Transition écologique et solidaire

TE63 vend les CEE générés par les projets de mise en conformité et de rénovation de l'éclairage public, réalisés pour les collectivités qui ont transféré la compétence "Éclairage Public". La somme récoltée est réinjectée dans le budget Éclairage Public du syndicat pour permettre de financer de nouveaux projets. Depuis 2011, 225 GWh cumac ont ainsi été valorisés à hauteur d'environ 1,5 million d'euros.
En 2025, **15,5 GWh** cumac ont été valorisés pour un montant de **135 000 euros.**

RAPPEL

Le renouvellement de l'Éclairage Public est éligible aux CEE. Étant maître d'ouvrage, TE63 s'occupe de la vente des CEE et les réutilise pour participer aux futurs investissements du syndicat sur le territoire.

ATTENTION ! Ce ne sont pas les seuls travaux éligibles aux CEE !
Des travaux d'isolation ou de modification de système de chauffage vous permettent également de cumuler des CEE.
Plus de renseignements sur : ademe.fr

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

TE63 a mis en place un groupement d'achat d'électricité, afin d'accompagner les collectivités du département à la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie depuis l'ouverture des marchés de l'énergie en 2015.

Le précédent marché, lancé en 2020, arrivé à son terme en 2024, a réuni 240 collectivités et établissements publics, représentant 6 700 points de livraison et une consommation annuelle d'environ 84 GWh.

En 2025, TE63 a lancé un nouvel accord-cadre pour la fourniture d'électricité. À l'issue de la procédure de mise en concurrence, TotalEnergies a été retenu pour le marché subséquent, qui court du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2029. Le groupement d'achat compte aujourd'hui 194 membres (collectivités, établissements publics, etc.), représentant environ 4 900 points de livraison et un volume annuel estimé à 47 GWh.

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) est un dispositif financé par l'ADEME, permettant à un acteur public territorial de gérer une enveloppe du Fonds Chaleur et de la rendre accessible à tous les porteurs de projets (hors particuliers).

Par un accompagnement technique et financier, le CCR aide à favoriser le recours à des énergies renouvelables, à réduire la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des collectivités et des entreprises bénéficiaires.

Signé en février 2023, ce contrat nommé TE63 Chaleur couvre désormais une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2027, contre trois ans initialement. Depuis juin 2025, son périmètre d'intervention s'est élargi avec l'intégration de Riom Limagne et Volcans, renforçant ainsi la couverture territoriale du dispositif.

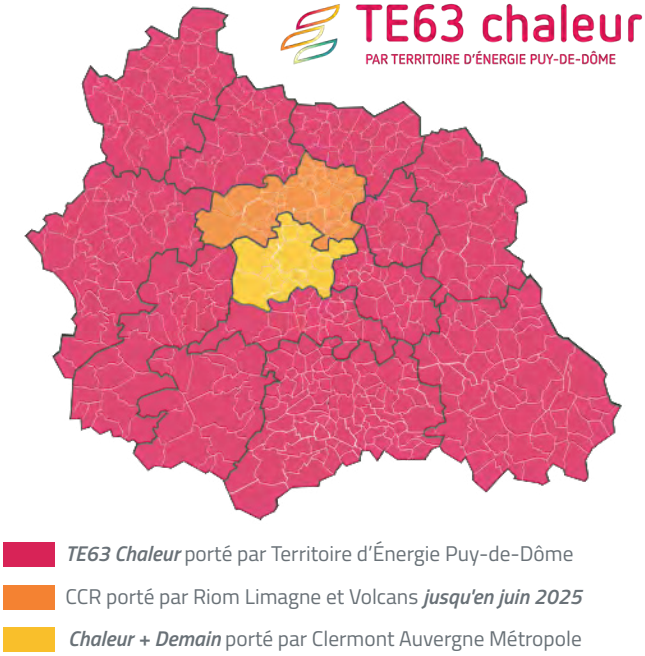

Objectifs pour 4 ans

37,7 GWh
d'énergie produite

15,7 M€
d'aides financières

BILAN

En 2025, le Contrat Chaleur Renouvelable a poursuivi sa dynamique avec l'intégration de Riom Limagne et Volcans dans son périmètre. En trois ans, près de 40 projets d'études et 40 projets d'investissement ont été accompagnés. Avec un budget porté à près de 16 M€ et un contrat prolongé jusqu'en janvier 2027, le CCR confirme son rôle dans le développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CCR

au 31/01/2026

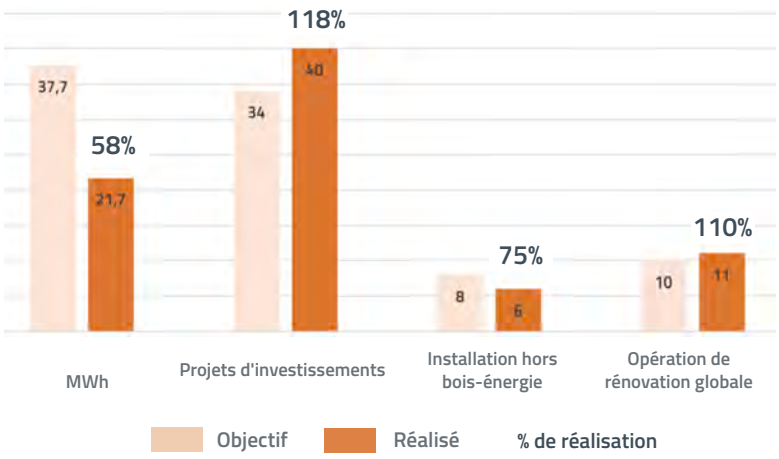

2025 EN CHIFFRES

18
Études de faisabilité pour un montant de **160 310 €**
financées à 69,3% en moyenne

14
Installations pour un montant de **3 221 312 €**
*financées à **36,7 %** en moyenne*

Biomasse
12
Projets engagés représentant **1 745 MWh/an**

Solaire thermique
1
Projets engagés en 2025 représentant **7,5 MWh/an**

Géothermie
1
Projets engagés représentant **37,5 MWh/an**

ANIMATION

Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable, TE63 a pour mission de dynamiser le territoire en mobilisant les acteurs locaux à travers des actions de communication ciblées. Une convention a été établie avec l'Aduhme afin d'assurer conjointement l'animation du dispositif.

Cette animation s'est concrétisée notamment par l'organisation de visites de sites, ainsi que par la diffusion de supports de communication, imprimés ou numériques (flyers, newsletters, etc.).



Flyer



Journée technique à Rochefort Montagne sur les réseaux de chaleur ruraux



Panneau de communication



Visite de l'installation solaire thermique du camping Les Volcans à Aydat



Journée technique sur le thème de la géothermie à Lezoux

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

DÉPLOIEMENT

Après avoir établi un premier schéma directeur en 2017, TE63 a déployé 20 bornes de recharge pour véhicules électriques en 2019. Le déploiement des bornes restantes, initialement prévues en 2020 s'est étendu en 2023, atteignant aujourd'hui 6 bornes rapides (43kVAAC/50kW-DC) et 96 bornes normales (22kVA-AC/25 kW-DC). Le déploiement selon le schéma de 2017 est terminé. Les déploiements futurs seront réalisés selon les opportunités et les besoins exprimés des collectivités membres de TE63. Ces déploiements s'inscriront dans le schéma départemental des IRVE.

2025 EN CHIFFRES

102
Bornes en service

52 200 €
Coût TTC des travaux

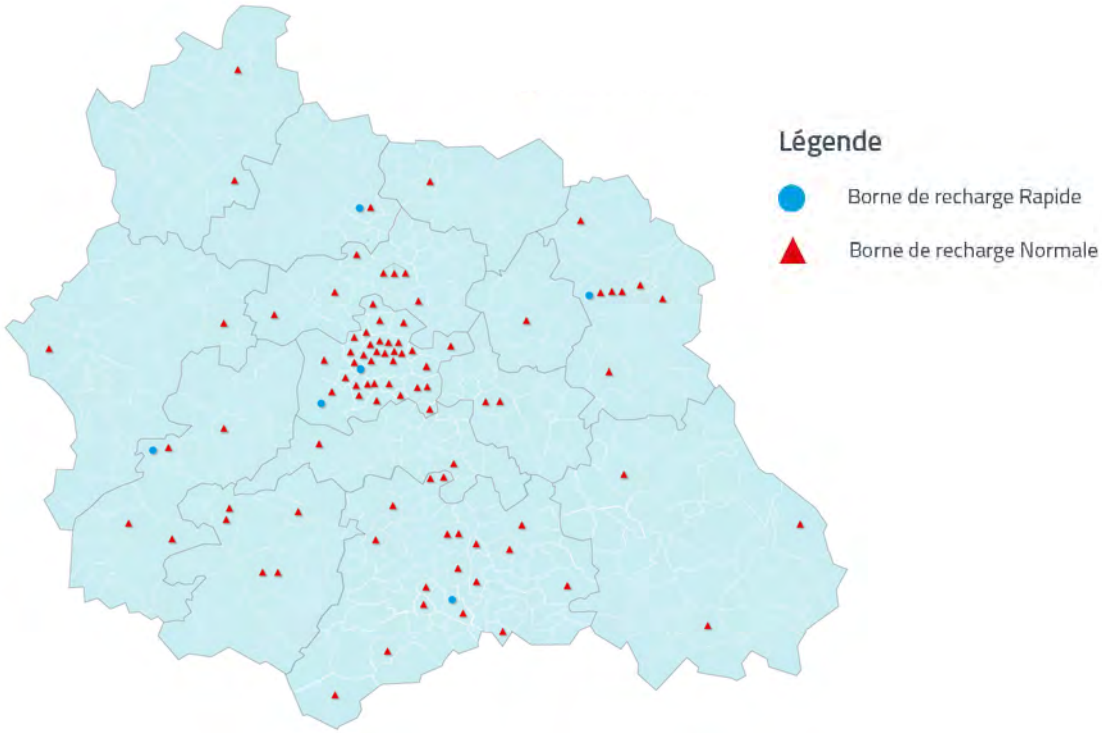

Carte des bornes de recharge pour véhicules électriques du réseau Chargezy

BILAN 2025

En 2025, le réseau de recharge électrique a continué de se développer. L'utilisation du réseau reste principalement axée sur la réassurance et la charge à destination, répondant ainsi aux besoins des usagers en mobilité locale.

On observe une forte fréquentation des bornes situées dans les zones touristiques, notamment dans le massif du Sancy durant la période estivale, tandis que dans les zones urbaines denses comme Clermont-Ferrand et Chamalières, la possibilité de charger pendant le stationnement rencontre un succès croissant.

Cette répartition des usages se reflète également dans les chiffres : les 5 bornes les plus utilisées concentrent près d'un quart des recharges, tandis que les 10 premières, qui représentent plus d'un tiers des charges, enregistrent une hausse de 13 % de leur fréquentation. À l'échelle du réseau, le nombre total de charges a progressé de 19 % en 2025.

Chargezy

L'année 2025 a également marqué la création de Chargezy, nouvelle marque dédiée au réseau de recharge de TE63. Son identité graphique a été dévoilée et inaugurée le 21 juillet 2025 à Murol, donnant une nouvelle visibilité au service auprès des usagers.

CHIFFRES-CLÉS 2025

TYPES DE BORNES

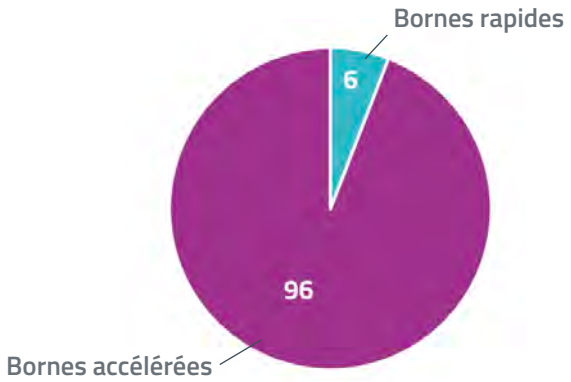

TEMPS MOYEN DE CHARGE

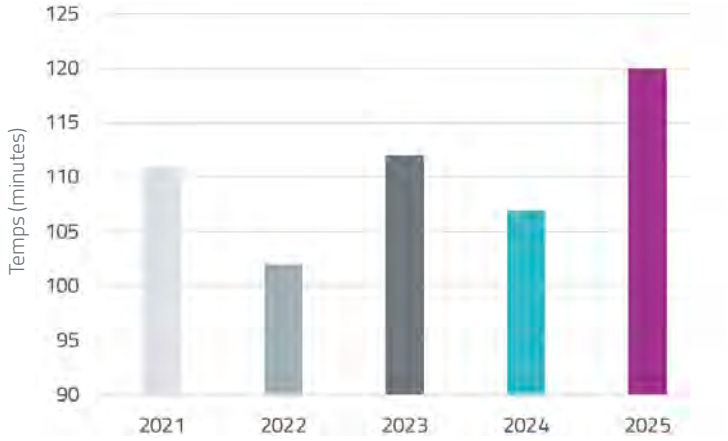

NOMBRE DE SESSIONS DE RECHARGE

27 572 sessions de recharge ont été réalisées sur les bornes du réseau de TE63 en 2025 *(+10% par rapport à 2024)*, soit environ 583 055 kWh délivrés.

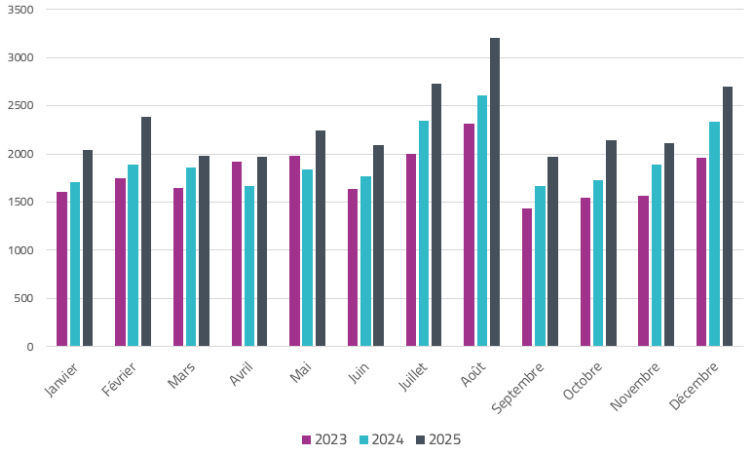

En savoir plus sur le réseau ?
Tel : 04 73 34 24 10
contact@te63.fr

www.te63.fr

S'abonner ?
Recharger son véhicule ?
Tel : 0 970 830 213

https://www.oriosbyspie.com/fr/offres

TARIFS

En vigueur à partir du 28/06/2023

Abonnés au réseau TE63

Abonnement 25€ TTC par an

Charge Normale		Charge Rapide
Courant alternatif (AC) jusqu'à 22 kVA	Courant continu (DC) jusqu'à 25 kW	Jusqu'à 43 kVA en AC et 50 kW en DC
2€ par charge et 0,49€/kWh	2€ par charge et 0,49€/kWh	2€ par charge et 0,64€/kWh
Complément de 0,10€/min au-delà de 3h (sauf de 23h à 7h)	*Complément de 0,10€/min au-delà de 1h30*	*Complément de 0,20€/min au-delà de 45 min*

Non-abonnés et itinérants*

Charge Normale		Charge Rapide	Charge Rapide CB sans contact**
Courant alternatif (AC) jusqu'à 22 kVA	Courant continu (DC) jusqu'à 25 kW	Jusqu'à 43 kVA en AC et 50 kW en DC	Jusqu'à 43 kVA en AC et 50 kW en DC
2€ par charge et 0,59€/kWh	2€ par charge et 0,59€/kWh	2€ par charge et 0,69€/kWh	25€
Complément de 0,10€/min au-delà de 3h (sauf de 23h à 7h)	*Complément de 0,10€/min au-delà de 1h30*	*Complément de 0,20€/min au-delà de 45 min*	

** Pour les itinérants, les tarifs sont déterminés par l'opérateur de mobilité de l'usager en itinérance. Les coûts affichés sont ceux répercutés par TE63 à l'opérateur de mobilité. Par conséquent, pour l'usager, ces tarifs sont susceptibles d'être différents.*

*** Tarif unique pour la borne située sur la ZAC des Coustilles à Saint-Germain-Lembron pour un paiement en carte bancaire sans contact.*

**** Parking des Dagneaux - Riom - Aucun complément ne sera facturé, peu importe la durée de stationnement*



NOS PARTENAIRES

TE63 s'appuie sur un large réseau de partenaires pour mener à bien ses missions. Qu'ils soient institutionnels, techniques ou opérationnels, ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques locales de l'énergie et de la mobilité. Cette dynamique de collaboration est au cœur de l'action de TE63 sur le territoire.

NIVEAU LOCAL

La SAS Puys d'Énergies, créée en 2022, est détenue à parts égales par TE63 et le Département du Puy-de-Dôme (50 % chacun). Présidée par Jean-Philippe Perret, elle a pour objet de développer et de financer des projets locaux de production d'énergies renouvelables, notamment dans les domaines du solaire, de la géothermie, de l'hydroélectricité et de la biomasse.

L'Aduhme constitue un partenaire majeur de TE63 pour la transition énergétique, en lien notamment avec la convention relative à l'animation du Contrat Chaleur Renouvelable conclu avec l'ADEME.

NIVEAU RÉGIONAL

TEARA est l'association qui regroupe les 13 syndicats d'énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont TE63. Elle a pour objectif de défendre les intérêts des collectivités en relayant leurs enjeux énergétiques à l'échelle régionale et nationale. TEARA permet également aux membres de mutualiser leurs expériences et de développer ensemble des actions concrètes dans des domaines comme la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, le Très Haut Débit, la mobilité électrique ou encore les réseaux intelligents.

NIVEAU NATIONAL

TE63 est adhérent à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), qui accompagne les collectivités dans la gestion de services publics en réseau. Elle nous informe, nous forme sur des sujets techniques et réglementaires, et nous permet de partager nos expériences avec d'autres territoires.

À travers son adhésion à AMORCE, TE63 bénéficie d'un réseau d'expertise et d'échanges dédié à la transition énergétique, à la gestion des déchets et de l'eau. L'association accompagne les collectivités sur les plans technique, juridique et réglementaire, tout en favorisant le partage d'expériences et la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.



Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
36 rue de Sarlième
Centre d'Affaires du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex
Tel : 04 73 34 24 10
communication@te63.fr
www.te63.fr